

ZRP



- ✓ Vous êtes **viticulteur**
- ✓ Vous voulez produire des vins **sans résidu de pesticides** pour satisfaire l'exigence de vos clients

Obtenez le label
Zéro Résidu de Pesticides
(ZRP) avec la

Chambre d'Agriculture
de la Gironde



**COLLECTIF
NOUVEAUX
CHAMPS**

Des producteurs engagés !



LE LABEL



Zéro Résidu de Pesticides

Garanti aux consommateurs l'absence de résidus dans les vins dans les limites de quantification.

Créé en 2018 par le Collectif Nouveaux Champs, ce label est déjà bien connu et plébiscité par les consommateurs au niveau des fruits et légumes et commence à se développer dans la filière viticole.

La Chambre d'Agriculture de la Gironde vous propose un accompagnement personnalisé en 4 étapes pour obtenir le label ZRP :

Etape 1 : Questionnaire de positionnement

> Un test rapide, en ligne, pour vous situer par rapport à la démarche et appréhender les pratiques à mettre en place pour produire des vins sans résidu de pesticides

GRATUIT

SCANNEZ
POUR ACCÉDER AU TEST



Etape 2 : Diagnostic de faisabilité

- > Entretien avec un conseiller
- > Analyse de résidus sur un lot test
- > Adhésion au collectif Nouveaux Champs

500 €

* Entretien avec un conseiller + Analyse de résidus sur un lot test - 350 €
Adhésion au collectif Nouveaux Champs - 150 €

A L'ISSUE DE CES 4 ÉTAPES, LE LABEL ZRP EST OBTENU PAR LE
RÉALISÉ PAR UN ORGANISME

Etape 3 : Engagement dans la démarche

📌 Diagnostic de départ :

- analyse de résidus de pesticides sur les lots existants,
- analyse de risques pour identifier les risques de contaminations croisées existants à la vigne et au chai.

Faire un état des lieux de l'historique de l'exploitation et connaître la teneur et la nature des résidus permet d'adapter le programme de gestion phytosanitaire en conséquence.

📌 Suivi des parcelles engagées :

- élaboration du programme de traitements avec prise en compte des aspects réglementaires (ZNT, DSR...),
- mise en place d'un conseil phytosanitaire vigilance sur une parcelle de référence : réalisation d'observations durant la saison avec préconisations écrites et assistance téléphonique en cas de besoin,
- traçabilité avec l'outil numérique Mes Parcelles.

Une traçabilité des pratiques à la vigne rigoureuse est essentielle pour justifier du respect du cahier des charges ZRP - **OFFERT en 2023 puis 390 €/an**

3 200 € *

**ANALYSE DE RÉSIDUS SUR
LES LOTS OBLIGATOIRE AVANT
LABELLISATION**

+ 165 €/LOT

* remise de 1 000 € accordée en 2023 par le Conseil Départemental de la Gironde

Etape 4 : Audit interne (si analyse des lots conforme)

Préparation à l'audit externe avec vérification du respect de l'ensemble des points du cahier des charges ZRP afin de lever les éventuelles non conformités avant la labellisation.

360 €

**PASSAGE EN COMITÉ D'AGRÈMENT PUIS LORS DE L'AUDIT EXTERNE
CERTIFICATEUR INDÉPENDANT.**

NOTRE ÉQUIPE ZRP



MARIE-CHARLOTTE MICHAUD

Conseillère viticole
Référente technique ZRP

05 57 58 94 08
06 33 35 56 48
mc.michaud@gironde.chambagri.fr



CÉCILE GUIPOUY

Chargée d'études
Référente qualité

05 56 35 00 00
07 71 58 77 65
c.guipouy@gironde.chambagri.fr

3 conseillers de secteur

Rive droite / Nord Est



EDWIGE REBER

Conseillère viticole

05 57 40 36 27
06 83 10 94 18
e.reber@gironde.chambagri.fr

Sud Gironde



DAVID PERRIER

Conseiller viticole

05 56 61 61 30
06 76 23 49 84
d.perrier@gironde.chambagri.fr

Médoc



GENEVIÈVE CAILLARD

Conseillère viticole

05 56 59 03 37
06 21 24 14 56
g.caillard@gironde.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture de la Gironde est titulaire de l'agrément n°AQ01560 pour les conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



SCANNEZ
POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE ZRP



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE

